

Justice morte ce mercredi 12 décembre

Les avocats en grève dénoncent la réforme mise en place par Nicole Belloubet



Justice morte ce mercredi 12 décembre

Branle-bas de combat chez les robes noires auscitaines qui se sont mobilisées, ce mercredi 12 décembre, pour « le maintien d'une justice accessible, publique et attentive aux droits des justiciables ». Une journée morte comme un peu partout en France pour les avocats, avec blocage du tribunal et grève des audiences.

La révolte est là pour les magistrats et avocats qui critiquent la réforme pénale qui met la justice en danger. « Notre premier combat, déclare le bâtonnier Philippe Morant, c'est de maintenir une justice accessible et de ne pas subir la désertification judiciaire. Il ne faut pas aller à contre-sens du juge de proximité car il est prévu la disparition des tribunaux d'instance et de grande instance au profit d'un seul tribunal judiciaire, cette disposition a été votée par 54 voix sur 92 votants ! Ce qui entraînera la création de déserts judiciaires, une majorité de citoyens se retrouveront à plus de 100 km de leur tribunal ».

Ce projet de texte porté par la garde des sceaux, Nicole Belloubet, « compromet en partie le caractère public de la justice » ce qui « pourrait renvoyer les justiciables à des modes privés et payants de résolution de litiges ». Par exemple, la révision des pensions alimentaires ne serait plus décidée par le juge, après débats, mais par les directeurs de CAF et sans concertation.

Cette réforme qui s'engage aussi dans la voie « d'une dématérialisation excessive des procédures est un vecteur de déshumanisation, voire d'injustice car le projet prévoit que les victimes, après avoir porté plainte par Internet, devront être entendues si l'enquête le nécessite, des milliers ne seront pas entendus, faute d'avoir mentionné dans la plainte numérique les détails qui auraient justifié l'enquête. Ces plaintes seront finalement classées ».

La procureure Charlotte Beluet, pour sa part, s'insurge du manque flagrant d'effectifs en révélant qu'il faudrait les doubler au minimum et donc de 11 magistrats du siège passer à 22 et de 24 greffiers passer à 48. « Le financier a pris le dessus sur la justice », déplore-t-elle. « L'augmentation du budget, ajoute-t-elle, est destinée à l'administration pénitentiaire, mais rien pour la justice et pas pour le justiciable ».

Le barreau regrette aussi « l'indifférence totale des élus au niveau de la justice lesquels ne daignent pas répondre à nos courriers et nos convocations ».

A l'issue de la conférence de presse, les magistrats se rendirent à la préfecture où la préfète Catherine Séguin, occupée par ailleurs, n'a pas pu les recevoir, ce qui ne les empêcha pas de participer à la manifestation des agriculteurs.



Les avocats ont participé à la manifestation des agriculteurs.



Les avocats applaudissent les agriculteurs.